



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2016/45

L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 octobre 2016

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur BEAUME Hugues.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2014/49 du 14 août 2014, déclarant l'intention de créer des parkings au village et aux hameaux.

Au village, l'emplacement le plus approprié serait l'entrée sud le long de la RD 25 en terrassant le talus amont. Le coût de l'opération s'élève à la somme de 115 203,85 € HT et comprend :

- Le terrassement et le revêtement estimé à 110 028,85 € HT par l'entreprise COLAS Rhône-Alpes, 38322 EYBENS ;
- La sécurisation du talus amont après terrassement réalisée par les employés de la commune estimée à 5 175 € HT.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une voix contre,

**APPROUVE** la nécessité de réaliser les travaux décrits ci-dessus,

**SOLLICITE** l'aide financière de Madame Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, dans le cadre de son enveloppe parlementaire, du Département de l'Isère, de la Région Rhône-Alpes Auvergne et de la Communauté de Communes de l'Oisans,

**ADOpte** le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération HT .....	115 203,85 €
- Subvention du Département de l'Isère 40 % .....	46 081,54 €
- Subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne 20 % .....	23 040,77 €
- Subvention de la CC Oisans 10 % .....	11 520,38 €
- Aide parlementaire de Mme BATTISTEL 10% .....	11 520,38 €
- Fonds libres de la Commune 20 % .....	23 040,77 €

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Le Maire,  
Bernard MICHEL